

2017

Paule

bulletin d'informations municipales





Le Mot du Maire

Au printemps dernier, l'élection présidentielle et les élections législatives ont porté une nouvelle majorité au pouvoir, faisant voler en éclat le paysage politique dont, jusqu'alors, nous étions coutumiers. Au-delà de l'opinion de chacun, il convient de s'intéresser aux mesures que l'exécutif envisage de mettre en œuvre pour les collectivités locales.

Première source d'inquiétude pour les élus : la baisse constante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), c'est-à-dire l'enveloppe allouée par l'Etat aux collectivités territoriales regardée avec une attention toute particulière car elle permet de financer l'entretien des bâtiments, de la voirie, les charges de personnel...

Les raisons de cette inquiétude ?

L'Etat délègue un certain nombre de services ou transfère un certain nombre de compétences aux collectivités locales. Il est normal qu'il en assume le coût au moins en partie.

La DGF se compose de plusieurs éléments. Elle est essentiellement basée sur les critères de population et de superficie :

- une « dotation de base »,
- une « dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale » pour les communes urbaines avec de lourdes charges mais peu de ressources,
- une « dotation de solidarité rurale » pour les petites communes en milieu rural disposant d'un potentiel fiscal limité,
- une « dotation nationale de péréquation », mécanisme de « solidarité » entre collectivités, les plus riches versant une partie de leurs ressources aux plus défavorisées après un calcul complexe.

L'**Association des Maires de France, l'AMF**, « s'inquiète des multiples annonces qui remettent en cause les principes constitutionnels de la République décentralisée, garantissant la libre administration et l'autonomie financière des collectivités territoriales ».

Quant à l'**Association des Maires Ruraux de France**, elle rappelle, par la voix de son Président, qu'en France, le principe d'égalité n'est pas respecté. En effet, aux yeux de l'Etat, en terme de dotation, un habitant des villes vaut deux fois un habitant des campagnes. « Aujourd'hui l'Etat verse 62 € par habitant aux communes rurales contre 124 € aux grandes villes en dotation globale de fonctionnement ».

SOMMAIRE

Le mot du Maire	2
Budget 2017	4
Les travaux et investissements 2017	5
L'actualité du regroupement scolaire intercommunal - Année 2017-2018	7
Politique en faveur des jeunes Paulois	12
La médiathèque de Paule	13
Le site Natura 2000	14
Ti Récup	15
Infos	16
Etat civil année 2017	23
Quoi de neuf à la CCKB en 2017	24
Calendrier des fêtes 2018	25
Associations Pauloises	25
Vie communale : rétrospective 2017	26
Au fil de l'année 2017	28



Le bulletin sera consultable en ligne à partir du 10 janvier 2018 :
paulecommunedebretagne.fr
 Conception et impression RefletdExpression.fr

Deuxième source d'inquiétude : le dégrèvement de la taxe d'habitation

Les Députés ont voté la suppression progressive de la taxe d'habitation d'ici 2020. 80% des ménages sont concernés. Sans doute cette mesure est-elle bien perçue par l'ensemble des bénéficiaires.

En réalité ce qui inquiète les élus, ce n'est pas la mesure elle-même, mais la promesse de compensation intégrale à l'euro près versée par l'Etat.

En règle générale, les mesures compensatoires sont réellement appliquées la première année et ont tendance à s'éroder au fil du temps ! En outre les nouvelles constructions ou rénovations d'habitations seront-elles prises en compte par le dispositif compensatoire alors que les charges de la collectivité augmenteront pour accueillir de nouveaux habitants ?

Il ne faut jamais oublier que par leurs investissements (voirie, entretien ou rénovation des bâtiments...) les communes contribuent à maintenir de l'emploi non délocalisable sur leur territoire de rattachement. En conclusion de ce vaste débat qui s'ouvre, se pose encore et toujours l'organisation géopolitique de demain. Se pose également la question de l'autonomie fiscale des communes et à terme de leur existence dès lors que la taxe d'habitation tend à disparaître.

Plus localement, la mesure de carte scolaire, en clair la suppression d'un poste d'enseignant sur le RPI Paule-Plévin, au motif que les effectifs étaient légèrement en deçà des attentes des services départementaux de l'Education Nationale, a été et est toujours perçue comme une mesure profondément injuste par l'ensemble de la communauté éducative.

En réalité, à terme, l'Education Nationale souhaite la disparition des écoles à trois classes et le regroupement de plusieurs écoles sur un même site. C'est le principe des conventions de ruralité : l'Etat garantit des postes pendant trois ans. En échange, les maires s'engagent à réfléchir à un dispositif de regroupement d'écoles. Conséquences : des temps de trajet important pour les élèves les plus éloignés, des coûts de transport à la charge des familles et/ou des collectivités, des suppressions d'emplois communaux... mais des économies pour l'Etat ! C'est ce que nous refusons.

Et l'argument massue avancé par le ministère, études à l'appui : pédagogiquement, les écoles rurales seraient moins performantes dans le domaine des apprentissages. Or, des études tout aussi pertinentes et argumentées démontrent que des petites structures sont tout aussi adaptées à l'acquisition des savoirs fondamentaux. Quand on veut tuer son chien... !

Comme annoncé lors de la cérémonie des vœux, l'année 2018 verra **les premiers travaux**

d'aménagement du bourg. La réfection du réseau d'eau potable vieux de plus de 60 ans ainsi que la réfection du réseau d'eau pluviale constituent la première tranche des travaux. Cela ne se fera pas sans nuisance pour les riverains et par avance nous sollicitons votre compréhension. Des fonds ont été mobilisés pour cette opération et les travaux de remplacement du réseau d'eau potable seront financés par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Centre-Bretagne.

En résumé, la chronologie des travaux peut se décliner comme suit :

- Les travaux de réseaux d'eau potable et pluviales
- les travaux d'aménagement de surface. Élément à prendre en compte : le projet, bien que réfléchi et construit de manière globalisée, sera réalisé par tranche. La première tranche concernera la rue principale c'est-à-dire la rue de l'école. Une présentation publique sera organisée au printemps prochain afin de recueillir vos suggestions.

Les finances de la commune, à l'instar des autres communes situées dans la même strate, font l'objet d'une attention permanente tout au long de l'année. Le diable se cachant dans les détails, chaque dépense nécessite une vigilance approfondie. Un exemple concret : les dépenses, éligibles ou non, à la récupération de la TVA doivent répondre à des critères très précis qui « mutent » régulièrement. Si la comptable de la mairie n'y prête pas attention, des recettes échappent ainsi aux finances communales.

Samedi 23 juin 2018, la commune de Paule verra le passage de la course cycliste « **la PLB mucu** » au profit de la recherche contre la mucoviscidose. Plusieurs milliers de cyclistes devraient emprunter les routes pauloises lors de cette manifestation. A noter également le passage du « **Tour de France** » jeudi 12 juillet 2018 en proximité de notre commune.

Je voudrais exprimer toute ma gratitude aux acteurs de la vie économique, aux présidents d'associations, aux bénévoles quel que soit leur domaine de prédilection. Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune. Quant aux employés communaux investis dans leurs tâches, je salue leur professionnalisme et leur dévouement à la « chose publique ».

A l'aube de cette nouvelle année, au nom de tous les élus et du personnel communal, je vous souhaite courage, espoir, réussite et prospérité, pour les projets qui vous tiennent à cœur qu'ils soient personnels ou professionnels.

Patrick LIJEOUR, Maire de Paule

BUDGET 2017

Le Budget est l'acte fondamental de la gestion municipale. Il prévoit les recettes et les dépenses de l'année et autorise le maire à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de **fonctionnement** et une section d'**investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

LE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux. Elle enregistre également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'État ainsi que les recettes d'exploitation des services.

L'INVESTISSEMENT

La section d'investissement concerne essentiellement les grands projets, l'amélioration des équipements et le remboursement du capital de la dette. Les recettes proviennent principalement des emprunts, des subventions spécifiques de l'État et de l'autofinancement.

Le budget communal 2017 a été élaboré dans un contexte de restriction budgétaire, conséquence directe de la baisse continue depuis 2014 des dotations de l'État. Sur les quatre derniers exercices, cette politique nationale a impacté les recettes de fonctionnement de la commune. Dans ce contexte contraint, les décisions ont été prises pour maîtriser les dépenses de fonctionnement et ainsi garantir le financement des projets d'investissement sans augmentation des taux d'imposition.

Le budget général est complété par des budgets annexes : assainissement collectif, Centre Communal d'Action Sociale, lotissement de Kéristen Vian.

Le budget primitif a été voté le 6 avril 2017.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	130 881	Excédent 2015	89 281
Charges du personnel	245 125	Produits des services	52 130
Atténuation de produits	13 650	Contributions directes et taxes	223 871
Autres charges de gestion courante	43 050	Dotations et participations (DGF)	206 441
Charges financières (intérêt de la dette)	22 400	Autres produits gestion courante	22 000
Amortissement	11 727	Produits exceptionnels	3 110
Autofinancement	130 000		
TOTAL	596 833	TOTAL	596 833

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux 2017	118 728	Autofinancement	130 000
Remboursement capital emprunts	77 000	FCTVA	17 631
Opérations financières	98 768	Amortissement	11 727
		Opérations financières	135 138
TOTAL	294 496	TOTAL	294 496

TAUX ET CONTRIBUTIONS DIRECTES Depuis plusieurs années, ces taux restent inchangés :

	Taux	Produit Année 2014	Produit Année 2015	Produit Année 2016	Produit Année 2017
Taxe d'habitation	10.61 %	49 485	50 440	53 199	48 689
Foncier bâti	17.17 %	52 248	53 639	54 051	54 755
Foncier non bâti	51.78 %	66 020	66 589	67 262	67 521
Total en €		167 753	170 668	174 512	170 965

Les bases d'imposition, auxquelles sont appliqués les taux votés par la commune, sont fixées chaque année par le Ministère des Finances.

Les **Travaux** et **Investissements** de l'année **2017**

Voirie communale

L'entreprise EIFFAGE de Pontivy a été retenue par le groupement de commandes cantonal pour la réalisation des travaux de voirie 2017.

Montant du marché :
54 586.80 € TTC.

Les voies communales suivantes ont été refaites :

- Kérider/Kermoisan (734 m)
- Bressilien (639 m)
- Parking du cimetière (90 m²)



Plan Local d'Urbanisme

Le projet de PLU a été soumis à enquête publique du 9 octobre au 9 novembre 2017.

La commission chargée de son élaboration va se réunir prochainement afin d'étudier les observations consignées sur le registre d'enquête.

Le PLU deviendra opposable aux tiers c'est-à-dire exécutoire au printemps prochain.

Les demandes d'urbanisme (Demande de permis de construire, d'autorisation de travaux, certificat d'urbanisme...) seront instruites par la Communauté d'agglomération Guingamp-Paimpol Armor-Argoat et non plus par la DDTM de Rostrenen.

L'Aménagement du Bourg

Les travaux débuteront en 2018

Ces travaux s'effectueront en plusieurs tranches en fonction des finances communales.

La première tranche concernera principalement la rue de l'Ecole et la rue de Bellevue.

Les premiers travaux d'aménagement, financés par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Centre-Bretagne, consisteront au remplacement des canalisations d'eau potable au printemps prochain.

En ce qui concerne le réseau d'eaux pluviales, seule la rue de Bellevue est concernée par le remplacement des canalisations.

Quant au réseau de la rue de l'Ecole, datant de 1994, il ne nécessite aucune intervention compte tenu de son très bon état.

Les aménagements de surface devraient débuter à l'automne 2018 et s'achever courant de l'année 2019. Une réunion publique de présentation du projet sera organisée au 1er trimestre 2018 afin de recueillir vos avis.

Les rues de la Pie et du Stériou seront concernées par la deuxième tranche de travaux. Contrairement à la première tranche, le réseau d'eaux pluviales est en mauvais état et devra donc être remplacé, préalable des travaux d'aménagement.

Nous nous efforcerons de réduire le plus possible les désagréments inévitables des travaux. Nous comptons sur la compréhension des riverains.



Vente du logement communal

19, rue de l'Ecole

Une personne s'étant portée acquéreur du logement communal situé 19 rue de l'école, le Conseil Municipal, dans sa séance du 23 novembre 2017, en a autorisé la vente.



L'actualité du **Regroupement scolaire intercommunal** - Année scolaire 2017-2018

Actuellement, 69 élèves sont scolarisés au RPI.

41 élèves sont scolarisés à Paule : CP : 7 - CE1 : 6 - CE2 : 14 - CM1 : 5 - CM2 : 9

- Caroline Wepierre : 13 CP/CE1 et 6 CE2
- Vincent Le Clerc, Directeur : 8 CE2 et 14 CM1/CM2
- Le jeudi et le vendredi après-midi, Vincent Le Clerc prend en charge l'ensemble des CE2.
- Gladys Fortin assure un jour par semaine la décharge de direction.

28 élèves sont scolarisés à Plévin : TPS : 6 - PS : 7 - MS : 8 - GS : 7

- Ilknur Ozkan, Directrice, assistée d'une ATSEM

Rappel pour les parents souhaitant inscrire leurs enfants au RPI :

Les inscriptions sont enregistrées à la mairie de votre commune, en partenariat avec le Directeur ou la Directrice de l'école fréquentée par votre enfant.

Tarifs des repas année scolaire 2017-2018 :
enfant 2,84 € / adulte : 5,10 €

Si votre enfant est malade, vous devez impérativement prévenir l'école au ☎02 96 29 80 32 ou la cantine scolaire au ☎02 96 24 32 89

Comment s'organise le transport ?

Une navette assure le transport entre les écoles de Paule et Plévin. Le transport est confié à la société Transdev Cat de Carhaix.

La commune de Paule met à disposition des familles un transport scolaire communal :

L'enfant est pris en charge le matin à son domicile et reconduit le soir. Plusieurs formules de transport sont possibles. N'hésitez pas à contacter la mairie.

A partir de 7h45, votre enfant peut être accueilli à l'école où diverses activités ludiques et artistiques lui sont proposées.

DEPART EN RETRAITE DE PATRICIA GENDRE, DIRECTRICE DE L'ÉCOLE

Patricia Gendre a fait valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année scolaire.

Arrivée du Bas-Rhin en 1993, elle a exercé pendant 24 ans à l'école de Paule en tant que Directrice.

À cette occasion, elle a reçu la médaille de la commune de Paule.

Les parents d'élèves, les élèves et anciens élèves, ses collègues, le personnel communal, les élus des communes de Paule et Plévin étaient présents pour lui exprimer toute leur gratitude et leurs remerciements pour son exceptionnelle contribution au bon fonctionnement de l'école et du RPI Paule-Plévin.



Semaine scolaire

Le décret du 27 juin 2017 invitait les communes et les conseils d'école à émettre un avis sur le sujet, tout en précisant que la décision finale était du ressort de l'Inspection Académique.



Les élèves sont fiers de présenter les travaux réalisés au cours des TAP.

Les conseils municipaux et le conseil d'école ont opté pour un retour à la semaine de 4 jours, respectant le choix des parents d'élèves, même si ces derniers ne remettaient pas en cause la qualité des prestations des TAP. Finalement, l'Inspection Académique a maintenu la semaine de 4 jours et demi pour l'année scolaire 2017-2018. Comme 80% des communes au niveau national, le choix des familles sera respecté pour la prochaine rentrée.

Un grand merci à tous les animateurs qui ont permis à nos élèves d'avoir accès à des activités sportives, culturelles, scientifiques auxquelles ils n'auraient jamais eu accès sans le dispositif TAP.

Au mois d'octobre, Les élèves de l'école se sont rendus à Saint-Brieuc, visiter le musée d'art et d'histoire qui présente, entre autres, les statuettes de la commune et une machine hydraulique de l'ère gauloise.

L'après-midi était consacrée aux archives départementales et au travail de restauration des ouvrages.



LA MOBILISATION POUR LE MAINTIEN DU 4^e POSTE du RPI PAULE-PLEVIN

Réunions locales, réunions à l'Inspection Académique, rencontres avec les élus du Pays COB, rédaction de courriers, couverture médiatique, manifestations... ont été le cœur de nos préoccupations et de nos actions du premier semestre 2017.

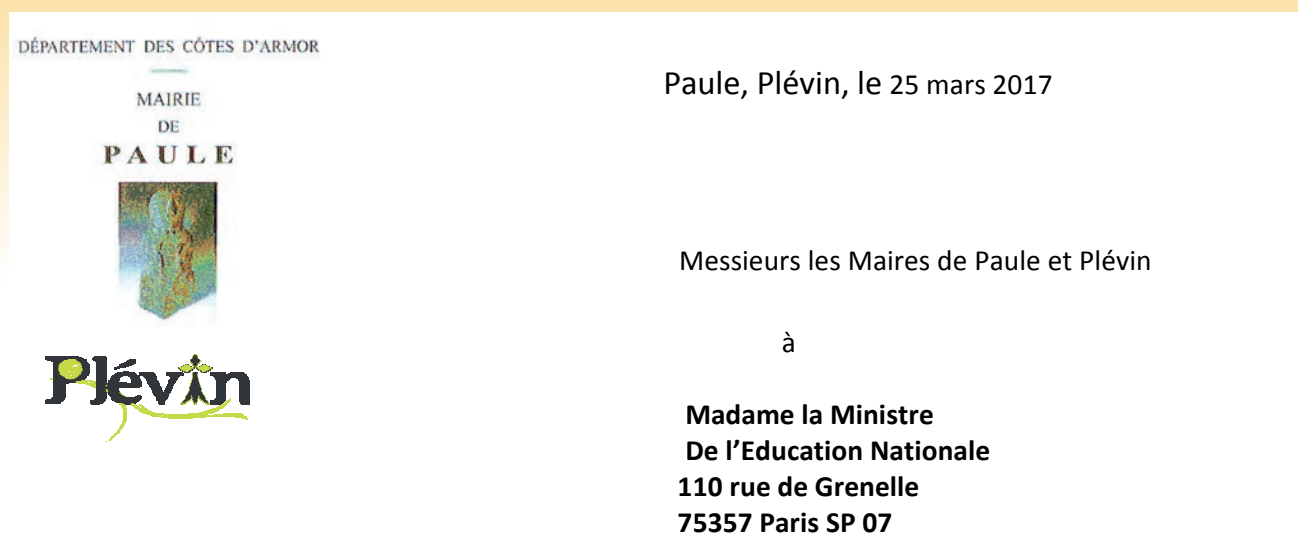


Malgré une mobilisation forte et solidaire des élus du Pays COB, des parents d'élèves, des grands-parents, des organisations syndicales, malgré trois rencontres avec Madame la Directrice Académique, l'administration Education Nationale est restée sourde à nos légitimes revendications avec pour conséquence la suppression du 4^e poste.



En désespoir de cause, un courrier a été adressé à Madame la Ministre de l'Education Nationale (ci-dessous). Mais la décision de suppression du poste a été maintenue.
En filigrane, se pose la question du maintien des services publics en zone rurale... mais plus largement la question de l'aménagement de nos territoires et de leur avenir !

Courrier adressé à Madame la Ministre de l'Education Nationale :



Madame la Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
Monsieur le Recteur,
Madame la Directrice Académique,

L'ampleur de la mobilisation de ce jour et le nombre d'écharpes tricolores démontrent l'intérêt majeur de l'ensemble de la population, de l'ensemble des élus de ce territoire, de l'ensemble des parents d'élèves et de l'ensemble des syndicats enseignants pour la défense des écoles rurales et pour ce qui nous concerne plus directement le maintien du 4^{ème} poste sur le RPI Paule-Plévin.

La ruralité n'est pas une abstraction négative mais un choix de vie, une alternative heureuse à la métropolisation et permet de cultiver le droit à la différence.

Nous, Maires Ruraux, considérons que les écoles rurales doivent bénéficier d'un traitement différencié en matière d'encadrement et plus particulièrement dans les territoires à besoins spécifiques comme les nôtres. L'Etat reconnaît la fragilité de ce territoire en le classant en Zone de Revitalisation Rurale.

L'école constitue souvent le dernier témoin de la présence de l'Etat sur nos territoires et le maillon indispensable au maintien du tissu social.

Il nous paraît important d'insister sur son rôle qui dépasse largement le cadre pédagogique et éducatif. Il est facteur d'aménagement et d'attractivité, d'intégration, d'ancrage des populations et de lien social. L'école est également pourvoyeur d'emplois directement ou indirectement.

Après le milieu familial, l'école doit être le premier lieu de formation du futur citoyen que sont nos jeunes élèves.

Dans l'hypothèse où la fermeture devait être confirmée, les 3 classes du RPI Paule-Plévin seraient réparties comme suit :

- **Une classe maternelle à quatre niveaux à Plévin (la fermeture étant annoncée sur ce site) : TPS- PS2 - MS- GS**

➤ **Deux classes à Paule : CP- CE1- ½ CE2 pour une classe et ½ CE2- CM1- CM2 pour la deuxième classe**

En milieu rural, peut-être plus qu'ailleurs, chaque étape de la scolarisation est importante. **Des parents nous ont déjà annoncé leur intention de choisir une autre école si la classe maternelle s'organisait autour d'un seul enseignant.**

Il nous paraît utile de vous rappeler le niveau d'investissement réalisé par nos communes pour rénover et moderniser nos écoles. Le montant cumulé sur les deux sites dépasse le million d'euros sur la décennie écoulée. Les collectivités supra communales ont apporté des financements substantiels auxquels viennent s'ajouter la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), également conséquente. Où se situe la cohérence entre les aides octroyées par l'Etat et les conséquences de la décision de fermeture de notre 4^{ème} poste.

Construite sur la seule logique arithmétique, la mesure envisagée se heurte au principe d'égalité d'accès à l'Éducation et remet en cause les perspectives d'installation de jeunes ménages dans un bassin (Poher Communauté et Communauté du Kreiz-Breizh) qui amorce une dynamique prometteuse en termes de reconquête de l'emploi.

Supprimer une classe sur l'un de nos deux sites, mettra en danger le fragile équilibre de la structure à laquelle les familles sont très attachées. Il répond à une proximité de service public.

Madame la Ministre, nous tenons à vous rappeler que le RPI constitue la colonne vertébrale de nos 2 communes. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions pouvoir compter sur votre soutien pour rétablir ce 4^{ème} poste qui nous a été injustement retiré d'autant plus qu'historiquement nos deux communes fonctionnent en RPI depuis 1983.

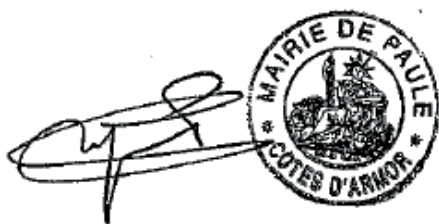
Les Maires, garants de la continuité républicaine, respectent les décisions du législateur, quelles que soient les majorités en place. Mais malgré leurs efforts, chaque année, à pareille époque, les écoles les plus fragiles sont sous la menace d'une suppression de poste. Pour nos deux communes, à terme, la mesure qui les impacte se traduira par la disparition de l'école et donc la disparition du service public d'éducation.

Compte tenu de l'ensemble des éléments présentés ci-dessus, nous vous demandons au nom des grands principes républicains et de la légitimité qui est la nôtre, de surseoir à la décision de suppression du poste sur le RPI Paule-Plévin.

Veuillez croire, Madame la Ministre, en l'expression de nos salutations les plus respectueuses

Patrick LIJOUR
Maire de PAULE

Dominique COGEN
Maire de PLEVIN



Politique en **Faveur des jeunes Paulois**

Rappel des aides accordées par la commune
(Pour tout renseignement relatif au versement de ces aides, contactez la mairie).

VOYAGES PEDAGOGIQUES

Versement d'une participation de 5 € par nuitée aux élèves domiciliés à Paule et scolarisés en primaire ou en collège qui participent aux voyages pédagogiques. L'aide est versée directement aux familles sur présentation d'un justificatif par l'établissement scolaire.

PARTICIPATION VERSEE AUX ASSOCIATIONS QUI ACCUEILLENT LES ENFANTS DE PAULE POUR DES ACTIVITES SPORTIVES OU CULTURELLES

Versement de 15 € par enfant. Ci-dessous la liste des associations qui ont bénéficié d'une aide en 2017 :

- Ecole de foot de l'A.S La Montagne : 350 € + 200 € de subvention exceptionnelle pour l'organisation du tournoi de foot du 1er mai
- Jeunesse Sportive du Kreiz Breizh : 60 €
- Ecole de foot de Maël-Carhaix : 60 €
- Dernières Cartouches de Carhaix : 60 €
- Carhaix Poher Gymnastique : 45 €
- Poney Club de Glomel : 75 €
- Ass. Les Cavaliers de Kermat : 45 €
- Judo Club du Poher : 15 €
- Carhaix Basket : 30 €
- Union Cycliste Carhaisienne : 15 €
- Tennis Club de Carhaix : 30 €
- Skol Gouren Rostrenen : 15 €
- Cyclo Club du Blavet : 60 €
- Cercle celtique de Carhaix : 15 €

PARTICIPATION A L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU KREIZ-BREIZH

Versement de 20 € aux enfants de Paule qui fréquentent l'antenne de l'école de musique pendant une durée minimum de 2 trimestres. La demande est à déposer en mairie.

Les cours sont dispensés à la salle d'activités :

- Chant
Lundi 16h30 – 18h30
- Guitare
Mardi 17h00 - 20h30
- Théâtre
Jeudi 19h30 - 21h30

Afin de rendre la musique accessible à tous, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh met gratuitement à disposition des élèves de l'école de moins de 26 ans, un parc instrumental composé de 70 instruments.

Ils peuvent profiter du prêt d'un instrument pour une durée de 3 ans (contrat d'un an renouvelable 2 fois).

Le parc instrumental est composé de : violon, violoncelle, contrebasse, accordéon diatonique, accordéon chromatique, flûte traversière, flûte traditionnelle, trompette, saxophone, clarinette, xylophone, harpe celtique, binou, bombarde.

Ecole de Musique et de Danse du Kreiz Breizh,
6 rue Abbé Gibert 22110 Rostrenen
☎02 96 29 35 98

Personnes âgées

Résidant en maison de retraite au foyer-logements

Des colis de Noël ont été distribués par les membres du Centre Communal d'Action Sociale aux personnes âgées de Paule résidant en maison de retraite ou foyer-logements.

Les personnes âgées de 90 ans et plus qui sont à domicile ont également reçu la visite des élus.



La Médiathèque de Paule

Sur 100 m², la médiathèque met à disposition un fonds de 4 500 ouvrages enrichi chaque année par l'acquisition de nouveautés. Elle est abonnée à plusieurs revues que vous pouvez consulter sur place ou emprunter.

C'est aussi un lieu d'accès à internet.

Des conseils lecture, les nouveautés ainsi que des animations régulières vous sont proposés pour faire de ce lieu un lieu vivant, convivial qui favorise la lecture pour tous.

Chaque usager peut emprunter jusqu'à 3 documents, pour une durée de 3 semaines.

L'année 2017 a vu la reconduction des ateliers de calligraphie (le mardi tous les 15 jours de 16h30 à 18h30).

Nous avons assuré les permanences en août afin d'offrir aux Paulois un service culturel de proximité pendant tout l'été.



Les animations

exposition de l'atelier
calligraphie



Médiathèque de Paule
7 juin - 31 juillet

Exposition des dernières créations de l'atelier calligraphie animé par Marie Annick Hémon en juin et juillet.



La calligraphie a plusieurs variantes et cette année, le groupe travaille la calligraphie anglaise. Un challenge et une nouveauté pour les adeptes de cet atelier. S'inscrire à cet atelier ne nécessite aucune compétence particulière.



En novembre, confection d'un carnet en pliage avec marouflage de papier en couverture avec Myung-Za artiste coréenne.

EXPOSITION
PEINTURES, ILLUSTRATIONS...
CAROLE FARKAS



Du 26 avril au 23 mai
Médiathèque
22340 PAULE

L'artiste-peintre et illustratrice **Carole Farkas** a exposé ses peintures colorées à la médiathèque en avril et mai.

Noël à la médiathèque
Vendredi 15 décembre
à 16h30



Ateliers cartes de vœux
et objets décoratifs de Noël
Goûter de Noël



L'animation de Noël, organisée samedi 15 décembre, a ponctué l'année 2017

HORAIRES D'OUVERTURE de la Médiathèque jusqu'en mars 2018

Mercredi : 10h30 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Jeudi : Réservé aux scolaires

Vendredi : 16h00 - 17h30

Samedi : 10h30 - 12h00

TARIFS DES ABONNEMENTS ANNUELS :

Individuel : 5 € Famille : 10 €

Occasionnel : 5 €

Un grand merci à l'animatrice et à toute l'équipe de bénévoles pour leur implication au bon fonctionnement de la médiathèque.

Les personnes qui souhaitent assurer des permanences et rejoindre l'équipe de bénévoles sont les bienvenues et doivent s'adresser à la mairie pour tout renseignement.

Le site Natura 2000

« Complexe de l'Est des Montagnes Noires »



Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces identifiés pour leur richesse biologique. L'objectif est de préserver les espèces et les milieux naturels menacés à l'échelle européenne : on parle d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Chaque site est administré par un Comité de pilotage composé de représentants des acteurs locaux : collectivités publiques, services de l'Etat, forestiers, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, associations locales etc.

Les sites Natura 2000 permettent d'engager des opérations favorables à la biodiversité (maintien de haies, fauche de landes ou de prairies, équipements pastoraux etc.)

Pour cela, il faut rédiger et faire valider un Document d'objectifs, le document de bord de chaque site, qui présente les richesses naturelles à préserver et les actions qui peuvent être mises en œuvre et financées.

La Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) porte maintenant le projet du site Natura 2000 « Complexe de l'est des Montagnes Noires », qui nous concerne. Elle a, au terme d'un appel d'offres, attribué la rédaction du Document d'Objectifs à l'Association de mise en valeur des sites naturels de Glomel.

En quoi notre commune est-elle concernée ?

Sur la commune de Paule, une partie des prairies humides située entre Rosmilet et Kerlescouarn fait partie de ce site Natura 2000. Cela représente 37 hectares.

Pourquoi un site Natura 2000 ici ?

Ce site a été créé pour préserver des zones humides, landes et tourbières qui sont actuellement menacées et en régression sur l'ensemble du

territoire français et européen. Ces milieux remarquables sont une composante essentielle du patrimoine naturel et paysager de la Bretagne intérieure. Hérités de nos anciens, qui exploitaient autrefois ces terres très pauvres, ils abritent des espèces végétales et animales rares et protégées. Nous avons donc une responsabilité collective particulière dans la préservation de ces espèces et de leurs habitats. A titre d'exemple, la Bretagne constitue l'un des bastions de recolonisation de la loutre sur le territoire français.

Actualités :

L'étape indispensable, pour l'élaboration du Document d'objectifs, est la concertation territoriale. Cette dernière va s'organiser durant cet hiver de plusieurs manières :

- Les réunions publiques : afin de permettre aux habitants de participer à la démarche Natura 2000 et de se tenir informés, des réunions publiques vont être organisées sur le territoire : **salle du lac à Glomel le 6 février 2018 à 18h30** ou **salle Tronjoly à Gourin le 15 février 2018 à 18h30**.

- Les groupes de travail : les représentants des acteurs locaux seront quant à eux conviés à des groupes de travail thématiques. Il s'agira de réfléchir à la préservation des zones humides, des landes, des haies et bosquets, favorables à la biodiversité, tout en prenant en compte les activités économiques et de loisirs qui s'exercent sur le territoire.

Le site Natura 2000 en chiffres :

- 2004 : année de désignation du site,
- 13 communes, 4 communautés de communes et 3 départements,
- 14 habitats naturels et leurs espèces animales et végétales,
- 1 400 hectares désignés dont :
 - 357 hectares de milieux naturels protégés,
 - 350 hectares de terres agricoles,
 - 555 hectares de forêts (dont 144 hectares de plantations),
 - 64 hectares de plans d'eau

Personne à contacter pour tout renseignement :

Tanya SIMON, à l'AMV
☎02 96 29 32 59
tanya.simon@espaces-naturels.fr

Ti Récup... ou l'art de redonner vie à des objets destinés à la destruction

Une idée, une démarche, un modèle économique pourvoyeur d'emplois.

Directrice du Centre des ressources des politiques de la ville sur le bassin Bretagne Pays de Loire, avec pour mission principale l'accompagnement des villes dans leurs réflexions sur les problématiques des quartiers difficiles. A priori,



rien ne prédestinait Brigitte Maltet, à créer une ressourcerie en Centre-Bretagne. De son propre aveu, si elle n'était pas tombée sous le charme d'une maison à rénover au village de Kerhouarn à Paule, il y a presque 25 ans, peut-être le projet Ti Récup aurait connu une autre destinée.

Et pourtant... lassitude professionnelle, envie de porter un projet original utile humainement et socialement et voilà que progressivement prend forme l'idée de Ti Récup.

Concrétiser une idée et en faire une activité professionnelle nécessitent une réflexion approfondie autour de plusieurs axes : le financement, le statut, les démarches administratives, les formalités... un vrai parcours du combattant.

A ces difficultés inhérentes à tout créateur d'entreprises, Brigitte Maltet y ajoute un défi : parvenir à concilier "convictions écologiques assumées" et « activité économique rentable ». Pour corser le tout, encore faut-il s'interroger sur les stratégies à mettre en œuvre pour que l'association génère des emplois pérennes, qu'elle soit professionnellement viable, tout en s'extrayant progressivement des financements publics pour devenir autonome !

Sa méthodologie s'appuie sur une démarche entrepreneuriale :

- pertinence et faisabilité du projet,
- constitution d'une équipe de bénévoles et salariés motivés,
- cœur de cible: recyclage des objets et autonomie financière.

Ces conditions réunies, s'enclenche la phase opérationnelle : la collecte des objets, leur remise en état et leur commercialisation à des prix modiques. En langage Ti Récup, les objets ont une âme ! Il faut leur donner une prestance pour que l'acheteur ait l'envie d'en faire l'acquisition. Collectivement, bénévoles, salariés, définissent des stratégies pour que l'objet reste le moins longtemps possible dans l'entrepôt. Les quelques photos de l'article témoignent de cette volonté.

Les bénévoles et salariés qui accompagnent Brigitte dans cette aventure depuis 2012 la décrivent comme quelqu'un d'exigeant mais bienveillant, idéaliste mais pragmatique, imaginatif mais lucide. Sans oublier des qualités managériales affirmées, une rigueur organisationnelle, le souci du détail... et un caractère bien trempé ! De leur point de vue, elle a donné tout son sens aux mots, **solidarité, travail, implication, envie**

d'entreprendre.

Mais Ti Récup c'est aussi un état d'esprit, l'art de réaliser des choses sérieuses sans se prendre trop au sérieux tout en l'étant quand même. Il paraît que même le Commissaire aux Comptes à une manière très humoristique de présenter les bilans financiers, rendant les chiffres sympathiques.

Brigitte répète avec conviction cette phrase qui définit le mieux son engagement : « je ne veux pas être dans une économie d'assistés ; je veux faire la démonstration qu'une autre économie est possible ». Le pari est en passe d'être gagné !

ET MAINTENANT...

Considérant qu'il est préférable de travailler en interaction plutôt qu'en concurrence, une cinquantaine de personnes, responsables d'une vingtaine de ressourceries bretonnes, créées ou en passe de l'être, s'est réunie à Ti Récup.

L'objectif de cette rencontre : échanger sur leurs pratiques et surtout définir de nouvelles orientations en matière de recyclage. Par exemple : comment mieux valoriser les textiles traités actuellement à l'extérieur de la Bretagne. Un autre thème a retenu l'attention des participants : créer des coopérations entre les réparateurs d'ordinateurs et les ressourceries...

A quelques encablures de sa retraite, Brigitte Maltet est encore et toujours dans une dynamique prospective. Des projets, toujours des projets... ! « On ne peut pas se satisfaire de l'autosatisfaction ».

Depuis 2012, date du lancement :

- 1240 tonnes d'objets détournées des déchetteries du COB
- 512 000 objets vendus dans les boutiques de Carhaix et Rostrenen
- 13 emplois consolidés
- Chiffre d'affaire 2017 en constante évolution : 310 000 €

Carhaix ZA de St Antoine 29270 Carhaix

☎09 71 52 39 99 - Le magasin de Carhaix est ouvert du mardi au samedi de 14h00 à 18h00.

Rostrenen 14, rue Marcel Sanguy

22110 Rostrenen ☎06 85 04 21 56

Le magasin de Rostrenen est ouvert le mardi et le mercredi de 10h00 à 18h00, le samedi de 10h00 à 16h00. ressourcerie@tirecup.fr



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



Les nouveaux Pauloïses sont invités à s'inscrire sur la liste électorale **avant le 31 décembre** en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité ou du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Les jeunes atteignant leur 18ème anniversaire en 2017 sont, en principe, inscrits à la demande de l'INSEE. Toutefois, il leur est vivement conseillé de le vérifier en mairie avant le 31 décembre s'ils n'ont reçu aucun document de la mairie validant leur inscription.

ATTENTION

Une permanence sera assurée **samedi 30 décembre 2017** de 9h à 12h pour les inscriptions sur la liste électorale.

NOUVELLES MODALITÉS DE TRAITEMENT DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ



Depuis le 1er décembre 2016, les modalités de délivrance des Cartes Nationales d'Identité (CNI) ont évolué. Comme pour les demandes de passeport, les usagers doivent effectuer leur demande dans une commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales. **Les Pauloïses devront désormais se rendre soit à la mairie de Rostrenen soit à la mairie de Carhaix sur rendez-vous.**

La carte nationale d'identité est valide 15 ans depuis le 1er janvier 2014. **Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière.** La date de

validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux mineurs, la carte restant valable uniquement 10 ans.



ATTENTION !

Voyage à l'étranger : malgré l'information au niveau européen de ces nouvelles dispositions françaises, tous les pays n'acceptent pas une carte d'identité de plus de 10 ans.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de la renouveler en joignant obligatoirement une preuve du voyage (titre de transport, réservation auprès d'une agence de voyage...)

Autorisation de sortie du territoire des mineurs

Le rétablissement du régime des autorisations de sortie de territoire dans le cadre de la loi n°2016-731 du 3 juin 2016, renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale, est mis en œuvre depuis le 15 janvier 2017.

L'autorisation sera établie par le biais d'un formulaire CERFA téléchargeable sur internet par le parent qui le complétera, l'imprimera et le signera directement. **Le mineur voyagera ensuite muni de ce document et d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale.**

PACTE CIVIL DE SOLIDARITE -PACS-

...Le PACS ne doit pas être traité à la légère !

Où ? Comment ?

Depuis le 2 novembre 2017, les personnes qui veulent conclure un PACS doivent le faire enregistrer en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune)
- soit à un notaire

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au Consulat de France compétent.

Pièces à fournir :

- Convention de PACS (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (formulaire cerfa n° 15725*02) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...).

Très important ! La succession n'étant pas automatique entre les partenaires pacsés, ceux qui souhaitent se déclarer mutuellement héritiers doivent donc le faire par voie testamentaire. Il leur faut rédiger un testament auprès d'un notaire.



CARTE GRISE ET PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le 1er novembre, les démarches se font obligatoirement sur Internet. La demande par courrier n'est plus autorisée.

Toutes les préfetures et sous-préfetures ont fermé définitivement leurs guichets carte grise et permis de conduire.

--> Pour la carte grise, un changement d'adresse, une déclaration de cession d'un véhicule ou une demande de carte devront se faire sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>. Concrètement, lors de l'achat d'un véhicule, **le vendeur devra remplir sur ce site le certificat de cession. Il obtiendra alors un code qu'il devra communiquer à l'acheteur afin que celui-ci puisse faire établir sa nouvelle carte grise sur le site.**

--> Pour le permis de conduire, toute demande (vol, détérioration, expiration de la durée administrative de votre permis de conduire, prorogation poids lourd, changement d'état civil, extension du permis de conduire, premier permis de conduire) pourra se faire sur le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>



RECENSEMENT EN 2018 DES JEUNES NE(E)S EN 2002 POUR LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Pourquoi ?

Cette démarche obligatoire déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand ?

Tous les français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ; il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique. Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



La mairie est ouverte de :

- 8h à 12h et de 13h30 à 17h45 du lundi au vendredi
- le vendredi elle ferme à 17h et le mercredi elle est fermée l'après-midi.

☎ 02 96 29 64 09
Fax 02 96 29 84 66
Courriel : mairie.paule@wanadoo.fr
Site internet : paulecommunedebretagne.fr

Permanences du Maire, Patrick Lijeour :

- tous les matins de 9h00 à 11h30,
- le soir et le samedi matin sur rendez-vous.

Permanences des Adjoints :

- M. Yves Le Guern
Le jeudi matin de 10h30 à 12h
- Mme Anne-Françoise Le Guennec
Le jeudi matin de 10h30 à 12h
- M. Yves Le Roux
Le jeudi matin de 10h30 à 12h

HORAIRES D'OUVERTURE DU RELAIS POSTE



Situé dans le commerce local tenu par Didier et Guylaine Pré, le Relais Poste est ouvert :

- du mardi au samedi : de 8h00 à 12h30 et de 16h00 à 20h00
- dimanche et jours fériés : de 8h30 à 12h30

Les prestations proposées sont les suivantes :

- Vente de timbres à usage courant
- Vente d'enveloppes « Prêt-à-Poster »
- Vente d'emballages colissimo
- Pesée des lettres et colis
- Dépôt des lettres et colis
- Envoi et retrait des recommandés
- Retrait sur CCP à hauteur de 150 € par semaine

ATTENTION : La levée du courrier (boîte située près de l'ancienne poste) a lieu à 13h du lundi au vendredi.

PERMANENCES DIVERSES

PERMANENCES de Monsieur Yannick KERLOGOT, Député de la circonscription de Guingamp

Cité Administrative de Rostrenen : de 10 h à 12 h sur rendez-vous
Les 5 janvier 2018, 23 février 2018, 20 avril 2018, 8 juin 2018.

SOLHA (aides à l'habitat) : 1er mardi du mois de 10h à midi Cité Administrative à Rostrenen
☎ 02.96.62.22.00

Assistants sociaux : Cité Administrative à Rostrenen ☎ 02.96.57.44.00

CAF : sur rendez-vous à la maison de l'enfance de Rostrenen ☎ 0810.25.22.10

CRESUS : aide aux personnes et aux familles endettées ou exclues bancaires : Cité Administrative à Rostrenen sur rendez-vous ☎ 06.15.86.66.94

ADIL : infos logement, bail, loyer etc... : tous les jeudis de 9 h à 12 h : Cité Administrative à Rostrenen
☎ 02.96.61.50.46

CARSAT : 1er et 3ème mercredi du mois sur rendez-vous ☎ 02.56.26.30.20

CDAD 22 : conseils pour toute difficulté administrative ou juridique : 1er mercredi du mois de 9h à 12h Cité administrative à Rostrenen – sans rendez-vous



Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

si vous dépendez du régime général de sécurité sociale, quel que soit votre lieu d'habitation en Côtes d'Armor, vous devez désormais adresser tous vos courriers à cette seule adresse : CPAM des Côtes d'Armor 22024 SAINT BRIEUC CEDEX 1 ☎3646. Permanence à la Cité Administrative à Rostrenen, tous les mardis de 13 h 30 à 16 h

Association JALMALV permanence pour personnes endeuillées (écoute, soutien et accompagnement) : sur rendez-vous ☎06.61.79.93.79

MSA D'ARMORIQUE : ☎ 02.98.85.79.79 Assistants sociaux :
Exploitants et salariés agricoles :
Mme Martine CHOVEL
Retraités Agricoles : Mme Ludivine GRAVIER

CONSULTATION GRATUITE DE CONCILIATEUR :
Cité Administrative à Rostrenen 2ème et 4ème lundi du mois de 9 h à 12 h sans rendez-vous

MAISON MEDICALE DE GARDE AU CENTRE HOSPITALIER DE CARHAIX

le samedi de 12h à 20h
le dimanche de 8h à 20h
Se présenter à l'accueil de l'hôpital

URGENCES et SAMU : composez le 15

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

Les habitants de Paule peuvent se rendre aux déchèteries de :

- **Carhaix** (Route de Maël-Carhaix) du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h ☎ 02.98.93.37.36
- **Rostrenen** (Zone Artisanale route de St Brieuc) du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h ☎ 02.96.29.24.96

RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL

HALTE AUX LINGETTES DANS LES WC



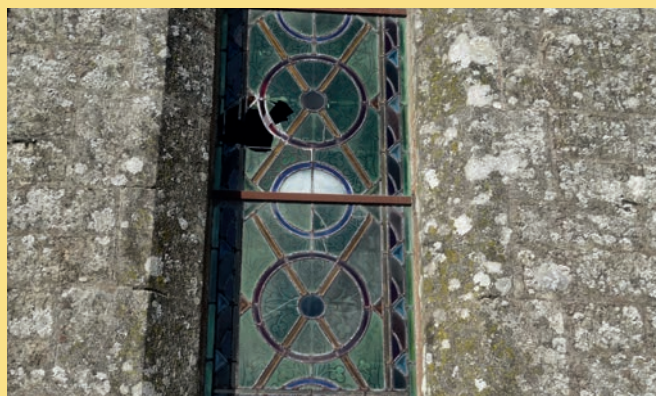
Les lingettes de plus en plus présentes dans notre vie quotidienne présentent un inconvénient majeur si les utilisateurs ont le mauvais réflexe de les évacuer par les WC : elles obstruent les canalisations d'assainissement et la pompe de relèvement, contrairement aux indications mentionnées sur les emballages. Nous disposons de photos éloquentes mais nous n'avons pas souhaité les publier dans ce bulletin...

Si le problème perdure et afin de garantir le bon fonctionnement du réseau, **la commune sera dans l'obligation de faire réaliser des contrôles de chaque regard individuel.**

NUISANCES SONORES



Un certain nombre de plaintes parviennent en mairie quant aux nuisances générées par les **abolements intempestifs** des chiens. Pensez à vos voisins qui travaillent peut-être la nuit et dorment le jour ou simplement qui ont besoin de calme en raison notamment de problèmes de santé.



LES INCIVILITES DE L'ANNEE 2017
qui énervent, qui irritent, qui dérangent, qui lassent, qui fâchent...

Des vitraux de l'église ont été cassés

Coût des réparations : 1 795.68 €



Vol de câbles sur 5 poteaux d'éclairage public route de Glomel

Coût des réparations : 5 462.36 €

La commune a différé, pour l'instant, les réparations. Des plaintes ont été déposées à la gendarmerie pour ces dégradations

LES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

POURQUOI LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE ?

C'est une espèce invasive qui perturbe les équilibres de nos écosystèmes en attaquant les espèces de notre faune locale. Il attaque fortement les abeilles qui jouent un rôle essentiel dans la pollinisation et qui sont par ailleurs affaiblies par d'autres facteurs : pesticides, varroa, ... En l'absence de prédateurs, l'expansion du frelon asiatique est très importante et le nombre de colonies varie en fonction du climat.



SI JE TROUVE UN NID DE FRELON ASIATIQUE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Contactez la mairie pour l'informer de la découverte du nid et lui communiquer vos coordonnées. Le référent communal se déplace pour expertiser le nid, recueille les informations nécessaires à sa destruction (adresse, hauteur, diamètre, support, accessibilité) et si vous êtes propriétaire du terrain, il vous fait remplir une autorisation pour l'intervention d'un prestataire spécialisé. Le référent envoie les documents à la CCKB. La CCKB commande l'intervention au prestataire. Le prestataire intervient dans un délai de 3 jours maximum pour détruire la colonie et laisse un avis de passage.

Attention : toute intervention réalisée en dehors de cette procédure ne pourra faire l'objet d'une participation financière de la CCKB.

PIQÛRES : QUELS SONT LES RISQUES ENCOURUS ?

Le frelon asiatique ne présente pas d'agressivité envers l'humain, sauf s'il se sent menacé. Son attitude peut varier suivant les conditions météorologiques (vent, suite à une période de pluie où il est en manque de nourriture). La piqûre du frelon asiatique n'est pas plus toxique que celle d'un autre hyménoptère sauf pour les personnes allergiques. La dose de venin injectée par ce frelon est similaire à celle reçue lors d'une piqûre d'abeille. À l'approche d'un nid (< 5 m), le frelon asiatique attaque fréquemment en groupe de manière virulente. 8 à 12 piqûres peuvent provoquer un empoisonnement nécessitant une hospitalisation. Le danger est réel dès lors que le nid est relativement bas (arbuste, haie, ...), lors d'opérations de taillage, de débroussaillage et dans les vergers. La CCKB, qui prend en charge la destruction de ces nids, mandatera la société NEATURE basée au Vieux-Marché, pour le traitement du nid.

L'ACCÈS AU TRAD : Transport Rural à la Demande

Les personnes désirant utiliser le TRAD doivent acheter les tickets à la mairie ou à la CCKB. Les tickets sont vendus par carnet de 8 ou à l'unité. Ils ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés. Les tarifs sont les suivants :

- **Tickets rouges** : 2,5 € le trajet quelle que soit la distance parcourue (soit 5 € aller-retour),
- **Tickets verts** : 1 € le trajet pour les bénéficiaires des Restos du Cœur (soit 2 € aller-retour),
- **Tickets bleus** : 0,50 € le trajet pour le transport des enfants vers les CLSH (centre de loisirs), la base nautique de Trémargat (enfants inscrits aux activités T'é pas Cap et Cap Armor), les activités Cap Sports et l'Ecole de Musique et de Danse du Kreiz Breizh (soit 1 € aller-retour).

Pour bénéficier du tarif de 0,50 €, une carte de transport doit être présentée aux artisans taxis avec le ticket. Pour l'obtenir, prendre rendez-vous au ☎02 96 29 18 18.

Pour rappel, les utilisateurs du service ne peuvent pas réaliser plus de 16 trajets par mois. Cependant, les trajets relatifs aux déplacements vers les Restos du Cœur ainsi que ceux liés aux déplacements des enfants vers les activités de loisirs, sportives et culturelles sont exclus de cette mesure.

Pour bénéficier du TRAD, il est nécessaire, au préalable, d'appeler la centrale de mobilité au numéro suivant :



SERVICES A DOMICILE DU CORONG



Les Comités d'Entraide de Maël-Carhaix et Callac ont fusionné en 2017 pour devenir le Service d'Aide à Domicile du Corong (SAD du Corong).

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, le SAD du Corong vous propose divers services tels que les soins à domicile, l'aide à domicile, le portage de repas à domicile, le service de téléalarme.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le SAD du Corong qui est à votre disposition 4 rue de la Poste à Maël-Carhaix du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h – fermé le mercredi après-midi.

☎02.96.24.71.61 fax : 02.96.24.65.70

E-mail : maintien-dom.mael-carhaix@wanadoo.fr

DYNAMIQUE EMPLOI SERVICE

Argoat Emplois Services a fusionné en 2017 avec l'association Dynamique Emploi Service de Loudéac.

Cette association propose une offre de services complète à l'attention de particuliers, d'entreprises, de collectivités locales, dans l'intervention à domicile (ménage, repassage...), les courses, le jardinage, la manutention, les travaux de peinture et tapisserie, l'aide au déménagement, les livraisons...

L'association est agréée par l'Etat pour les services à la personne. Les dépenses ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 50 % des sommes payées à l'association.

D'autre part, l'association va continuer sa mission d'accompagnement auprès de tous les demandeurs d'emploi afin de les aider dans leur recherche d'emploi et leur proposer des missions de travail. Dynamique Emplois Services est joignable ☎ 02.96.29.20.79.



Le C.L.I.C



Le Centre Local d'Information et de Coordination Sud-Ouest Côtes d'Armor de Rostrenen accueille, informe, accompagne les Aînés, leur entourage dans les démarches liées au maintien à domicile et au bien vieillir. Patricia JEANGORGES - chargée de coordination, Lutèce COATRIEUX - chargée d'accueil et d'Information, composent cette nouvelle équipe.

Le CLIC, service de proximité du Conseil Départemental, est à votre disposition à la :

Maison du Département - 6 A rue Joseph Pennec - 22110 Rostrenen

☎02 96 57 44 66 Mail: clic-sudouest-rostrenen@cotesdarmor.fr

INFORMATION DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DES CÔTES D'ARMOR



Mémoire et solidarité

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a pour mission d'accueillir, écouter, soutenir et orienter vers les services adaptés, les ressortissants de l'Office.

Vous êtes ancien combattant, veuve de guerre ou d'ancien combattant, pupille de la Nation, orphelin de guerre, invalide de guerre ...vous pouvez bénéficier des interventions financières en complément du dispositif national.

L'aide susceptible de vous être allouée est fonction de la nature de vos difficultés et de vos ressources.

Elle est mobilisable sous 2 ou 3 mois pour faire face à des difficultés ponctuelles : frais de déménagement, facture d'énergie, frais médicaux, frais d'obsèques...

Des participations financières pour des frais d'aide ménagère ou de maintien à domicile peuvent être allouées, mais toujours en complément des prises en charge d'autres organismes : caisse de retraite, conseil départemental...

Vous souhaitez d'avantage d'information : Contactez-nous au ☎02.96.68.01.44

ass.sd22@onacvfg.fr ou au service départemental 4 rue Nicolas Copernic 22950 TREGUEUX

MISSION LOCALE DU CENTRE OUEST BRETAGNE

La Mission Locale du Centre Ouest Bretagne accueille les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire pour les accompagner dans leur insertion sociale et professionnelle. Chaque jeune bénéficie d'un suivi personnalisé : il exprime ses besoins, ses attentes, ses aspirations. Le(a) conseiller(ère) recherche des réponses adaptées dans les domaines de l'emploi, de la formation, mais aussi dans les domaines de la santé, du logement, de la mobilité, de la vie quotidienne et de l'accès aux droits.

Pour assurer ces fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, les conseillers reçoivent le jeune en entretien sur rendez-vous.

☎ 02 98 99 15 80 ou contact@missionlocalecob.bzh

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un(e) conseiller(ère) au plus près de votre domicile.

Adresse du siège de la Mission Locale :

Mission Locale Centre Ouest Bretagne
36, rue de l'Eglise - BP 220 - 29 834 CARHAIX-PLOUGUER Cedex
<http://www.missionlocalecob.bzh/>
Du lundi au vendredi de 9h à 12h /14h à 17h – le samedi de 9h à 12h



MESURES DE SOUTIEN

aux chefs d'exploitation agricole, conjoints collaborateurs et aides familiales, en difficulté et contraints de cesser leur activité pour des raisons économiques

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt vous apporte son soutien financier dans le cadre du dispositif d'Aide à la Réinsertion Professionnelle (**ARP**) :

- une aide au départ de **3 100 €** par actif,
- une aide au déménagement de **1 550 €** si vous êtes contraint de quitter votre lieu d'habitation,
- dès la cessation d'activité et radiation MSA.

Pour obtenir des informations sur les modalités de dépôt d'un dossier de candidature au dispositif ARP



	Contact	Adresse messagerie	Téléphone
En DDTM	Claudine LEBORGNE	claudine.le-borgne@cotes-darmor.gouv.fr	02 96 62 47 81
A la Chambre d'Agriculture	Benoît RONCIN	benoit.roncin@bretagne.chambagri.fr	02 96 79 22 81
A l'Association AGIR	Philippe LE CLERC	agir.le.clerc.philippe@orange.fr	02 96 79 22 63

Pour vous accompagner dans votre transition professionnelle, que ce soit dans le secteur agricole en tant que salarié, ou dans un autre secteur d'activité en tant que chef d'entreprise ou salarié, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a conclu un accord avec **Pôle emploi** et votre **fonds d'assurance formation, VIVEA**.

Des femmes victimes de violences conjugales et familiales : ACCUEIL ECOUTE FEMMES

Communiqué de l'association ADALEA

La violence n'est pas facile à déceler, tant la femme a tendance à cacher la vérité - parfois à ses propres yeux - ou encore à minimiser la gravité de la situation.

Le combat qu'elle mène pour maintenir l'unité familiale, la crainte des conséquences qui pourraient résulter de ses démarches, notamment quant au sort réservé aux enfants, peut amener une réticence à dévoiler la violence à des intervenants institutionnels.

Accueil Ecoute Femmes devient un lieu où la femme vient déposer son secret qu'elle ne peut dire à quelqu'un d'autre parce qu'elle a honte et qu'elle se trouve sous la domination de son conjoint et la plupart du temps très isolée.

Accueil Ecoute Femmes assure :

- Un service d'écoute téléphonique pour les femmes victimes de violences conjugales
- Un accompagnement psychosocial des femmes en individuel ou en collectif au sein d'un groupe de parole (accueil sur Saint-Brieuc / permanences délocalisées)
- Une prise en compte des enfants qui vivent dans un climat de violence
- Des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels

Pour contacter Accueil Ecoute Femmes ☎02.96.68.42.42



ÉTAT CIVIL ANNÉE 2017

NAISSANCES

- Léo Matthieu Raymond LAMER, 1 La Pie, né le 15 février
 - Louba Estelle MAILLET HOARAU, 7 Castellaouéan, née le 30 mai
 - Enzo MOHAMED, 36 rue de l'Ecole, né le 19 juillet
 - Paco PENNEC, 6 Kérifaut, né le 19 novembre
- Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations à leurs parents.

MARIAGES

- Laurent Daniel Dominique COUTEY, ingénieur technique, et Julie Audrey Isabelle VAUTRAIN, conseillère agronomie, domiciliés 1 Le Lestrou, mariés le 6 mai
- Morgan LE CRAS, agriculteur, et Hélène Cécile Marie MARTINEAU, monitrice d'équitation domiciliés Kersac'h Coat, mariés le 24 juin
- Amaury-Georges Alfred Joseph Marie BIDEL, maçon, et Aurélie VITRE, infirmière libérale, domiciliés 11 lotissement de Kéristen Vian, mariés le 1er juillet
- Roger LEMERLE, retraité, et Sophie Marie Josette TRONEL, sans profession, domiciliés 11 Kérifaut, mariés le 1er juillet

Tous nos vœux de bonheur aux mariés de l'année.

DÉCÈS

- Hervé Eric LE CORRE, 62 ans, Stang An Dour, décédé le 2 janvier
 - Michel LORVELLEC, 59 ans, Kernep, décédé le 14 février
 - Marie COUGARD veuve GUYON, 89 ans, Closconan, décédée le 17 mars
 - Adrien Joseph COUSIN, 85 ans, Castellaouéan, décédé le 16 avril
 - Jean Paul COUGARD, 53 ans, Kéranguével, décédé le 23 mai
 - Huguette Marie Yvonne LE BRIS épouse LE CAROFF, 79 ans, Croas Ty Névez, décédée le 20 juin
 - Bruno René THEAUDIN, 53 ans, Saint-Amand, décédé le 23 août
- Nous renouvelons nos condoléances aux familles qui ont perdu un être cher.

Nota : l'édition du bulletin municipal étant close le 15 décembre, tous les événements relevant de l'Etat Civil et survenant après cette date seront publiés dans le bulletin 2018.



Communauté des communes du
Kreiz-Breizh
Kumuniezh kumunioù



2017 aura été l'année des grands bouleversements pour toutes les communautés de communes costarmoricaines, dont le périmètre a été modifié, à l'exception de la CCKB restée dans sa configuration antérieure.

Ce statu quo n'est pas sans effet sur les ressources dont disposent les intercommunalités : les fusions se sont traduites en règle générale par le passage du statut de communauté de communes à celui, beaucoup plus lucratif, de communauté d'agglomération. En revanche, le statu quo a accéléré le mouvement de baisse des dotations de l'Etat.

La CCKB n'a pas échappé à cette règle et, pour la 5ème année consécutive, a dû faire face à une chute de ses recettes, l'évolution des produits de la fiscalité ne parvenant plus à combler le désengagement de l'Etat.

Dans un tel contexte, il importe que tout nouvel investissement comme tout transfert de compétence supplémentaire soit mûrement réfléchi avant d'être validé.

Pour cette raison, le conseil communautaire et les conseils municipaux n'ont pas acté la prise de compétence relative aux documents d'urbanisme au niveau communautaire, considérant que cela n'apporterait aucun bénéfice à la population mais uniquement des charges supplémentaires.

A l'inverse, l'année 2017 aura permis de dresser les contours de la future compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) obligatoirement dévolue à la CCKB le 1er janvier 2018.

La communauté de communes a décidé de s'investir dans la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques dont elle assume, dorénavant, l'ensemble des coûts de destruction.

Elle s'est également investie dans la mise en œuvre des procédures relatives aux immeubles menaçant ruine dans l'optique d'assurer une sécurité maximale aux riverains.

Dans le domaine de l'environnement, elle a financé les animations de mesures agro-environnementales et climatiques sur les bassins versants du Blavet, de l'Ellé et de l'Aulne, et a inscrit le territoire dans un projet d'amélioration des conditions d'élevage.

Deux programmes importants de développement de l'attractivité touristique du Kreiz-Breizh ont vu le jour en 2017 : l'Institut des Jardins et du Paysage de Bretagne, le chemin de fer de Bon-Repos. Le premier, réalisé sous maîtrise d'ouvrage communautaire, consistera à faire cohabiter, dans le village de Saint-Antoine (Lanrivain), un centre de formation au jardin et au paysage, des événements culturels, des jardins fantastiques, des expositions dédiées au patrimoine naturel... Quant au second, géré par un porteur privé, l'apport de la CCKB a consisté à transférer, par bail emphytéotique, les bâtiments de l'ancien gîte d'étape de Gouarec. La structure immobilière, support de l'opération, va lui redonner sa destination première de gare, agrémentée d'un musée, d'hébergements insolites...

L'essor économique du territoire est la raison d'être majeure de la CCKB et, en 2017, cette mission s'est concrétisée positivement par la finalisation de plusieurs projets essentiels (plateforme de pièces automobiles BREIZ PR, usine de pellets CELTICOAT...). Ce succès oblige à devoir envisager l'extension du parc d'activités de Kerjean (Rostrenen) quasi saturé. La phase administrative préalable à ce chantier s'est achevée en fin d'année. Au cours de cet exercice, ont été conclus divers partenariats avec la Région Bretagne qui, en tant que chef de file du secteur économique, fixe le cadre dans lequel doivent s'inscrire les politiques conduites localement.

La CCKB s'attache à développer les services de proximité. A ce titre, elle a acheté au Département les locaux de l'ancienne Agence Technique Départementale de Saint-Nicolas-du-Pélem. Objectif : accueillir début 2018, un pôle d'activités tertiaires regroupant des services sociaux, un cabinet infirmier, une naturopathe, des syndicats d'eau...

Les projets atypiques ne sont pas oubliés et c'est ainsi que la CCKB s'est engagée avec la Région Bretagne et l'Association Ty Films dans le développement d'un pôle régional du cinéma documentaire européen, basé à Mellionnec.

En dépit d'un quasi abandon par l'Etat de toute notion d'aménagement des territoires ruraux, qui frappe de plein fouet la CCKB, celle-ci parvient toujours à concilier l'amélioration des services rendus à la population et la stabilité de la pression fiscale. Il s'agit là, toutefois, d'un exercice chaque année plus ardu qui finira par atteindre ses limites.

Calendrier des **FÊTES 2018**

- Samedi 17 février
 - Mardi 1er mai
 - Lundi 21 mai
 - Samedi 23 juin
 - Dimanche 29 juillet
 - Mercredi 15 août
 - Samedi 22 septembre
- Raclette Amicale Laïque Paule-Plévin
 - Tournoi de football A.S La Montagne – Stades de Paule et Plévin
 - Pardon de Saint-Eloi
 - Passage de la Pierre Le Bigaut
 - Cérémonie du Souvenir au Mémorial de La Pie
 - Pardon de Lansalaün
 - Repas Ass. Protection Patrimoine 2 Chapelles

Passage
du tour de
France jeudi
12 juillet 2018



Les **ASSOCIATIONS PAULOISES**

Amicale Laïque Paule-Plévin	Présidente : LE BARON Vanessa (06.63.24.16.03)
Association « La Ronde Du Calvaire »	Président : COJEAN André (02.96.29.68.11)
Club du 3ème Age	Présidente : BOURDONNAY Joëlle (02.96.29.83.75)
Association Sportive La Montagne	Président : LIVET Stéphane (06.83.47.85.40)
A.F.N.	Président : BESCOND René (02.98.93.18.13)
Société de Chasse	Président : FRAVAL Paul (02.96.29.61.81)
Association Protection du Patrimoine des 2 chapelles	Présidente : LIVET Laurence (02.96.29.60.68)
Association Paule, Culture, Patrimoine	Président : SPARFEL Jean Pierre (02.96.24.33.05)

RAPPEL :

Les associations doivent obligatoirement joindre à leur demande de subvention annuelle :

- le bilan financier de l'année écoulée
- l'ensemble des avoirs financiers
- un RIB

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte en 2018.



Communiqué de l'association

« PROTECTION DU PATRIMOINE DES 2 CHAPELLES »

L'association a pour objet la sauvegarde et la mise en valeur des chapelles de Lansalaün et Saint-Eloi. Conformément aux dispositions des articles 200-1b et 238 bis 1a du Code Général des Impôts, les dons effectués par les particuliers à l'association ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant. Un reçu fiscal sera remis à chaque donateur.

VIE COMMUNALE Rétrospective de l'année 2017

LES COMMEMORATIONS



Le 19 mars, à l'occasion de la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie, a été inaugurée la rue « Impasse du 19 mars 1962 ».



Roger Quémener s'est vu remettre les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur par Monsieur Patrick Person, ingénieur de l'armement.



Le 30 juillet, commémoration des combats de La Pie.

LES ASSOCIATIONS

L'AMICALE LAÏQUE



Une équipe de jeunes parents de Paule et Plévin a décidé de dynamiser l'association en proposant un certain nombre de manifestations visant à accompagner les projets pédagogiques.



Chasse à l'œuf au stade organisée par l'Amicale Laïque.

LA SOCIETE DE CHASSE



Les fauconniers sont les gardiens d'une tradition, d'un langage, de gestes et de valeurs qui ont mérité la reconnaissance universelle de l'Art de la Fauconnerie au titre de patrimoine culturel vivant de l'humanité par l'UNESCO.



A Paule, à l'initiative de la Fédération Départementale des Chasseurs, les trois sociétés de chasse locales (Paule-Plévin-Tréogan) ont uni leurs efforts pour accueillir des fauconniers venus de toute la France afin qu'ils puissent pratiquer cette chasse très spécialisée et réglementée, appelée « chasse au vol ». Plus de 300 spectateurs ont manifesté un réel engouement pour ce rassemblement inédit en Bretagne.

PAULE, CULTURE et PATRIMOINE



Les bénévoles continuent les opérations de débroussaillage, ouvrant ainsi de nouveaux circuits de randonnée sur la commune.



ASSOCIATION DE PROTECTION DU PATRIMOINE DES 2 CHAPELLES



Les bénévoles organisent plusieurs manifestations dont l'objectif est l'entretien des chapelles.



Les deux associations ont uni leurs efforts pour dégager l'ancien lavoir situé à proximité de la chapelle de Saint-Eloi, lavoir où autrefois étaient bénis les chevaux le jour du pardon.

LE CLUB DES AÎNES RURAUX



Deux fois par mois, les membres de l'association se retrouvent avec un objectif majeur : passer ensemble un moment de convivialité !

L'AS LA MONTAGNE



L'équipe première effectue un parcours exemplaire au cours de cette première moitié de championnat puisqu'elle caracole en tête de son groupe.



Les deux Co-Présidents du tournoi du 1er mai.

Installation de deux nouveaux artisans



Gilbert Le Choix,
artisan électricien,
6, Voie Nouvelle à Paule,
propose ses interventions
7 jours sur 7
02 96 29 65 04
06 76 10 75 01



Nicolas Hendricx,
4, Kerroullaire à Paule,
auto-entrepreneur en
peinture, décoration,
revêtements,
ravalements, à compter
du 1er avril 2018
07 81 25 10 85
09 80 88 19 26



LES BEBES DE L'ANNEE

La cérémonie des vœux a été l'occasion d'accueillir les deux bébés nés au cours de l'année 2016 et de leur remettre un cadeau. Toutes nos félicitations aux heureux parents.



RENCONTRE AVEC LES DOYENS

Née le 4 mars 1921, Louise SIBIRIL est la doyenne de la commune. Depuis quelques années, elle réside au foyer-logements de Maël-Carhaix. Quant à Eugène LE CORRE, né le 15 avril 1920, il réside à Kerléo.



CONCERT à SAINT ELOI
Hoela Barbedette, harpiste de renom, a posé son instrument de prédilection à Saint-Eloi pour offrir aux spectateurs, présents ce jour-là, un concert d'excellente facture.



TEMPETE ZEUS

Le 6 mars 2017, la tempête Zeus a frappé notre région et a occasionné de nombreux dégâts sur la commune : réseau électrique à terre, toiture et arbres arrachés... Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont apporté leur aide au déblaiement des voies communales, facilitant ainsi l'intervention des équipes de dépannage.
Ci-dessus : dégâts à Saint-Symphorien
Ci-contre : boulodrome endommagé.



L'ESTIVALE BRETONNE

Evènement sportif majeur cette année, la course cycliste ESTIVALE BRETONNE, a réuni un plateau d'une exceptionnelle qualité, puisque 22 équipes semi-professionnelles (dont deux équipes étrangères) ont répondu à l'appel des organisateurs. Malheureusement, compte tenu des frais d'organisation, une deuxième édition Paule-Plévin ne pourra avoir lieu en 2018. Le comité local tient à remercier les partenaires et les bénévoles qui se sont mobilisés pour que cette course soit une belle fête populaire.